



© DR

Entrées libres vous emmène dans les coulisses d'une fonction dont on parle peu. Depuis novembre 2025, Anne-Pascale Romano est conseillère en prévention pour onze écoles du réseau. Chimiste de formation, elle veille désormais à la sécurité et au bien-être de celles et ceux qui font vivre ces établissements. Une mission de l'ombre dont la réussite tient souvent à ce que rien ne se passe.

Onze écoles, issues de onze Pouvoirs organisateurs différents. Mais aussi trois services externes pour la prévention et la protection au travail différents (SEPPT). Quand Anne-Pascale Romano a pris ses fonctions, en novembre 2025, cette chimiste de formation a véritablement découvert un autre monde. Du décor d'une entreprise privée où elle exerçait déjà des missions de conseillère en prévention — mais sans en avoir le titre — à celui de dix écoles maternelles et primaires ainsi qu'une de secondaire, avouez qu'il y a bien plus qu'un petit pas franchi. « Ce que je ne savais pas non plus au départ, c'est que chaque école avait son propre PO », sourit-elle. « Et que, comme chaque établissement a la liberté de choisir son SEPPT, je dois donc communiquer avec trois organismes différents. Ce serait évidemment plus facile si c'était le même pour tout le monde, mais c'est un beau défi en soi. »

Un saut maîtrisé dans « l'inconnu »

Ce saut dans l'inconnu a toutefois été bien préparé. Son prédécesseur a pris soin de la présenter dans chaque école et lui a donné les moyens de poursuivre ce qui avait déjà été entrepris. « Il faut le temps de s'habituer à un nouveau fonctionnement, à de nouveaux employeurs, à tout ce qui gravite autour. Ça fait partie du job. Mais j'ai eu la chance d'avoir de bons repères dès mes débuts. »

Parmi ces premiers repères, une grosse farde verte présente dans chaque école. C'est là que l'ensemble des documents relatifs à la sécurité sont classés, thème par thème. « En cas de contrôle externe, tout y est », continue Anne-Pascale Romano. « C'est une bonne synthèse. Et puis mon autre boussole, c'est la loi sur le bien-être au travail, qui impose à

l'employeur de couvrir sept domaines : la sécurité, la santé, la charge psychosociale, l'ergonomie, l'hygiène, l'environnement et l'embellissement des lieux de travail. En tant que conseillère en prévention, j'en assume la part interne. Ce qui englobe avant tout la sécurité et la protection des travailleurs. Le reste, dont la médecine du travail et les risques psychosociaux, cela relève des SEPPT. D'où l'importance de bien les connaître, tous les trois. »

Étape 1 : se rendre sur le terrain

Sa première tâche en tant que conseillère en prévention cela a été de se rendre sur le terrain. « J'ai rencontré les directions pour comprendre le fonctionnement de chaque école, voir ce qui était déjà en place et dégager les priorités sur lesquelles il fallait travailler. Au départ, ces priorités étaient surtout liées aux demandes formulées par chaque école. »

Depuis, sa méthode semble bien rodée. Anne-Pascale Romano se rend dans chaque école au moins une fois entre deux périodes de vacances scolaires. Elle tient un dossier par établissement, où elle consigne ce qu'elle observe et ce qui doit être fait sur l'année, puis rédige un rapport après chaque visite. « La sécurité est quelque chose de dynamique et les analyses de risques, il faut les revoir régulièrement. Quand je vais dans les écoles, je fais toujours plus attention à certaines choses comme les sorties de secours qui doivent être dégagées, les portes coupe-feu qui doivent bien se fermer, les pictogrammes et éclairages de sécurité ou encore des produits d'entretien utilisés. Ça peut vite arriver de laisser des choses traîner. Il faut donc le rappeler régulièrement. »

Chaque école dont elle s'occupe reçoit aussi une petite affiche récapitulative. Placée sur les panneaux de contact, y figure son nom, ses coordonnées et les coordonnées du SEPPT de l'établissement. De quoi permettre à chaque membre du personnel de savoir qui contacter en cas de besoin.

Conseiller mais sans rien imposer

« Mon rôle, c'est d'assister l'employeur dans l'application de la loi. Je peux conseiller, mais je ne peux rien imposer. Quand je relève un problème, je l'inscris dans le plan global de prévention — un plan établi sur cinq ans — ou dans le plan annuel d'action. Ces plans se présentent un peu comme une feuille de route avec l'objet de la remarque, les moyens nécessaires pour y arriver, le responsable de la tâche et l'échéance. Le point remonte ainsi jusqu'au PO, qui peut ensuite le budgétiser. »

Dans une école, c'est par exemple l'électricité qui n'est pas conforme. Dans d'autres ce sont des travaux de plus grande ampleur qui sont nécessaires. *« Le nerf de la guerre, ce sont les moyens financiers. Ils manquent souvent cruellement pour tout faire comme on le souhaiterait. Il faut donc pouvoir prioriser ce qui est nécessaire en prenant tous les paramètres en compte. Et puis, il y a des facteurs externes aussi qui ne facilitent pas toujours les choses comme trouver un électricien disposé à intervenir dans une école. Ce n'est vraiment pas simple ».*

Certains rendez-vous reviennent chaque année. Comme la remise à niveau du personnel en termes de formation de secourisme, afin qu'il y ait idéalement au moins toujours une personne formée auprès des élèves. Ou encore les exercices incendie, suivis d'un rapport et d'un débriefing. *« Il est aussi important de souligner ce qui s'est bien passé, parce qu'on a tendance à ne montrer que les aspects négatifs en matière de prévention. »*



Anne-Pascale Romano © DR

Des newsletters thématiques pour chaque école

Anne-Pascale Romano rédige aussi des newsletters thématiques, destinées à chacune des écoles dont elle s'occupe. *« J'en ai rédigé une sur les bons réflexes et consignes de sécurité en cas d'incendie et une autre sur les aires de jeux. J'en prévois une prochaine sur l'impact environnemental du numérique. »*

En tant que chimiste de formation, elle garde un œil sur les produits d'entretien dont l'eau de Javel, encore souvent utilisée par simple habitude : *« parce qu'on a toujours fait comme ça ».* Les accidents du travail qui lui sont relayés lui indiquent aussi sur quelle(s) thématique(s) mettre l'accent. *« Un mal récurrent à l'école, c'est le mal de dos. Et c'est logique à force de porter des enfants ou des charges plus ou moins lourdes. Il faut donc aussi régulièrement rappeler les bons réflexes à adopter. »*

Issue secteur du privé, la conseillère en prévention mesure la différence qui existe avec le monde de l'enseignement. *« Dans le privé, les moyens y sont plus faciles à obtenir pour mettre des actions en place. Ici, il faut pouvoir trouver des solutions. Un manque de moyens a des répercussions sur tout, même en termes de sécurité dans les classes. Et je ne parle pas d'un manque d'équipement ou autre. Ce que j'observe, c'est que, comme les subsides alloués aux écoles sont rabotés, les enseignants ont de plus en plus tendance à tout garder, par peur de devoir racheter du matériel en cas de besoin. Un comportement que je comprends parfaitement, mais qui a tendance à encombrer les classes. Et cela n'est évidemment pas conseillé d'un point de vue sécuritaire. Il faut donc pouvoir trouver des compromis pour que chacun travaille dans de bonnes conditions. Mais cela fait partie de mon quotidien désormais, même si je suis naturellement bien plus en contact avec les directions et les secrétaires qu'avec les enseignants. C'est aussi ce que je trouve très stimulant : chaque jour apporte son lot de nouveautés et ce contact humain me plaît vraiment beaucoup. »*

■ **Gérald Vanbellingen**

ET SI ANNE-PASCALE ROMANO AVAIT UNE BAGUETTE MAGIQUE ?

Sa réponse vient sans détour : *« Des moyens suffisants pour chaque établissement afin que toutes les infrastructures soient impeccables. »* Puis elle sourit, consciente de la conséquence : *« Cela veut dire dans un sens qu'à ce moment-là, je n'aurais plus de boulot. Je travaille à ma propre disparition, en quelque sorte. Mais on en est encore bien loin d'atteindre la perfection dans ce domaine, même si tout va dans le bon sens. »*

Elle n'est pas seule pour autant dans cette mission. Le SeGEC forme les conseillers en prévention, les met en réseau et leur fournit des outils propres au réseau : la farde, un logiciel qui aide à cartographier les risques et à suivre les plans d'action, le registre de sécurité, le plan interne d'urgence. Le registre, lui, a quitté le papier pour le numérique. *« J'ai dû m'adapter un peu, mais ça se passe bien. »*